



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 5.3 de l'ordre du jour provisoire

Vingtième session ordinaire

Rome, 24-28 mars 2025

ÉLABORATION DU *DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE*

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1-2
II. Premier Rapport sur <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	3-6
III. Mise en adéquation de l'élaboration du Deuxième Rapport et du suivi de la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.....	7-16
IV. Indications que la Commission est invitée à donner	17
<i>Annexe:</i> <i>Projet de calendrier pour l'élaboration du Deuxième Rapport sur L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	

I. INTRODUCTION

1. À sa 19^e session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission») a adopté son *Programme de travail pluriannuel: principaux résultats et objectifs d'étape (2023-2031)*¹. Le Programme de travail pluriannuel prévoit que le *Deuxième Rapport sur L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Deuxième Rapport) soit présenté à la 22^e session ordinaire de la Commission.

2. Le présent document contient des propositions concernant la portée, le processus et le calendrier d'élaboration du Deuxième Rapport, qui sont soumises à la Commission pour examen.

II. *DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE*

3. En 2019, la FAO a publié le premier rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*² (ci-après «le Premier Rapport»). Accueilli favorablement, il a représenté une étape importante pour la Commission et pour la Décennie des Nations Unies sur la biodiversité et une contribution précieuse aux débats sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020³.

4. Le Premier Rapport examine la question de la biodiversité dans tous les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture (culture, élevage, forêts, pêche et aquaculture). Cette biodiversité ne se limite pas seulement aux plantes cultivées par les agriculteurs, aux animaux exploités par les éleveurs, aux arbres plantés ou abattus par les communautés forestières, ainsi qu'aux espèces aquatiques capturées par les pêcheurs ou élevées par les professionnels de l'aquaculture. Elle comprend également la myriade d'autres espèces de plantes, d'animaux et de micro-organismes sur lesquelles reposent la production alimentaire et non alimentaire et qui assurent notamment la production de sols sains et le maintien de leur bonne santé, la pollinisation des végétaux, la purification de l'eau, la protection contre les phénomènes météorologiques extrêmes, la participation aux fonctions de digestion des fibres végétales chez les ruminants et la prestation d'une grande diversité d'autres fonctions et services écosystémiques vitaux. Elle comprend également les espèces sauvages capturées ou exploitées à des fins alimentaires ou autres (hors espèces aquatiques et essences forestières déjà mentionnées) et enfin les micro-organismes utilisés dans la transformation des aliments et dans divers processus agro-industriels. Cela dit, le Premier Rapport s'intéresse essentiellement aux interactions entre les différents secteurs et aux composantes de la biodiversité qui ne sont pas couvertes dans les évaluations mondiales sectorielles de la Commission⁴.

5. Le Premier Rapport a été principalement élaboré à partir de 91 rapports nationaux⁵, en prenant en compte des études thématiques, des rapports d'organisations internationales, des contributions de diverses parties prenantes et de nombreuses publications. À sa 17^e session ordinaire, la Commission a noté que le processus d'établissement des rapports nationaux avait été une bonne occasion pour les pays d'évaluer, entre autres, les lacunes et les besoins en matière d'utilisation durable et de conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Le Premier Rapport a attiré une grande attention des médias et les grands organes de presse lui ont consacré plus de 530 articles dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans la semaine qui a suivi cette présentation.

¹ CGRFA-19/23/Report, *appendice E*, annexe 1.

² FAO. 2019. *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture* (version française abrégée: *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – en bref*). J. Bélanger et D. Pilling (sous la direction de). Évaluations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. <https://doi.org/10.4060/CA3129EN> (rapport complet en anglais); <https://www.fao.org/3/ca3229fr/CA3229FR.pdf> (version abrégée en français).

³ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 39.

⁴ <https://www.fao.org/cgrfa/assessment/fr>.

⁵ <https://www.fao.org/cgrfa/topics/biodiversity/SOWBFA/country-reports/fr>.

6. Les conclusions du Premier Rapport devant être suivies d'une action rapide et intersectorielle, le *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*⁶ (ci-après «le Cadre d'action») a été approuvé par la Commission, à sa 18^e session ordinaire⁷, et ensuite par le Conseil, à sa 168^e session⁸. Le Cadre d'action vise à fournir un cadre général de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans son ensemble et à promouvoir une action coordonnée dans tous les secteurs alimentaires et agricoles afin, plus globalement, d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de cette biodiversité au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes. À sa 19^e session ordinaire, la Commission a pris note avec satisfaction du degré important de complémentarité du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal avec le Cadre d'action de la Commission et ses plans d'action mondiaux⁹.

III. MISE EN ADÉQUATION DE L'ÉLABORATION DU DEUXIÈME RAPPORT ET DU SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE D'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET DU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ DE KUNMING-MONTRÉAL

7. L'élaboration du Deuxième Rapport et le suivi de la mise en œuvre du Cadre d'action sont des processus complémentaires à mettre en adéquation. Il est proposé d'intégrer l'élaboration du Deuxième Rapport au suivi de la mise en œuvre du Cadre d'action et d'utiliser les mécanismes existants de suivi et d'établissement de rapports au titre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des objectifs de développement durable (ODD).

Portée et plan

8. Le Deuxième Rapport pourra tenir compte des liens entre les axes de travail sectoriels de la Commission, en évitant les doublons. Il pourra également mettre l'accent sur les mécanismes institutionnels et de gestion qui facilitent la mise en œuvre cohérente de différents cadres, tels que le Cadre d'action, les plans d'action mondiaux, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et les ODD.

9. On pourra aussi y trouver une description des contributions du Cadre d'action au développement durable, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, des moyens de subsistance et de la lutte contre la pauvreté, des systèmes de connaissances traditionnelles, des fonctions et des services écosystémiques, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets et de la restauration des écosystèmes.

10. La Commission souhaitera peut-être demander à l'Équipe de spécialistes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «l'Équipe de spécialistes») d'élaborer un plan annoté du Deuxième Rapport aux fins de son examen à sa 21^e session ordinaire.

Sources d'information

11. Comme le Premier Rapport, le Deuxième Rapport pourra être élaboré à partir d'informations communiquées par les pays, en prenant en compte des études thématiques, des rapports d'organisations internationales, des contributions de parties concernées et de nombreuses publications. Le processus de recueil d'informations sera conçu de manière à en optimiser l'efficacité et à alléger autant que possible la charge supplémentaire pesant sur les pays en ce qui concerne l'établissement de rapports.

12. On trouve des informations sur le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action dans le document intitulé *Implementation of the Framework for Action on Biodiversity for Food and Agriculture* (Mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour

⁶ FAO. 2022. *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb8338fr>.

⁷ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 51.

⁸ CL 168/REP, paragraphe 38.

⁹ <https://www.fao.org/cgrfa/policies/global-instruments/global-plans-of-action/fr>.

l'alimentation et l'agriculture)¹⁰. Il comprend un projet de questionnaire sur la mise en œuvre du Cadre d'action¹¹, qui est basé sur un nombre restreint d'indicateurs relatifs aux processus. En outre, le Deuxième Rapport pourra exploiter des données et des informations d'autres processus qui présentent un intérêt, notamment des indicateurs pertinents de suivi de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des ODD. Un grand nombre de ces indicateurs ont été mis au point à partir de données communiquées par les pays et ont été élaborés sous l'égide de la Commission ou relèvent de la responsabilité de la FAO. On trouvera des indicateurs et des bases de données existants qui pourront être pris en compte pour élaborer le Deuxième Rapport à l'annexe IV du document intitulé *Draft Voluntary Guidelines for the Implementation of the Framework for Action on Biodiversity for Food and Agriculture* (Projet de directives volontaires pour la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture)¹².

13. La Commission pourra demander à l'Équipe de spécialistes de recenser les indicateurs et les processus existants susceptibles d'apporter un éclairage à l'élaboration du Deuxième Rapport.

14. Pour combler les lacunes en matière de données et d'informations disponibles, le Deuxième Rapport s'appuiera sur un questionnaire consacré à l'établissement des rapports nationaux. Un projet de questionnaire simplifié pourra être élaboré en vue de son examen par l'Équipe de spécialistes, en tenant compte des enseignements tirés du précédent processus d'établissement de rapports. Il pourra être mis à l'essai afin de s'assurer qu'il soit bien conçu et facile d'emploi, et ensuite être soumis à la Commission pour qu'elle l'examine à sa 21^e session ordinaire.

Processus et calendrier

15. On trouvera en annexe au présent document un tableau comprenant les étapes et le calendrier envisageables pour élaborer le Deuxième Rapport et tenant compte de l'expérience acquise au cours de l'élaboration du Premier Rapport.

16. Compte tenu du temps nécessaire pour élaborer le Deuxième Rapport, la Commission souhaitera peut-être entreprendre les travaux de mise au point s'y rapportant et envisager de reporter la publication du document à sa 23^e session ordinaire. Le cas échéant, la Commission souhaitera peut-être modifier en conséquence le Programme de travail pluriannuel à sa 21^e session ordinaire.

IV. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

17. La Commission souhaitera peut-être:

- i) recommander que le Deuxième Rapport mette l'accent sur les approches qui facilitent la mise en œuvre cohérente de différents cadres, tels que le Cadre d'action, les plans d'action mondiaux, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et les ODD;
- ii) recommander que le Deuxième Rapport tienne compte des liens entre les axes de travail sectoriels de la Commission, en évitant les doublons, pour rendre compte des contributions du Cadre d'action au développement durable;
- iii) recommander qu'au stade de l'élaboration du Deuxième Rapport, on exploite des informations issues du suivi du Cadre d'action et des plans d'action mondiaux, ainsi que d'autres processus existants de suivi et de communication d'informations, notamment de ceux qui relèvent du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des ODD;
- iv) demander au secrétariat d'élaborer un projet de questionnaire simplifié pour l'établissement de rapports nationaux, en vue de son examen par l'Équipe de spécialistes, mettre à l'essai le questionnaire afin de s'assurer qu'il soit bien conçu et

¹⁰ CGRFA-20/25/5.2, paragraphes 19 à 22.

¹¹ CGRFA/20/25/5.2, annexe I.

¹² CGRFA-20/25/5.2/Inf.1.

- facile d'emploi, et le soumettre à la Commission pour qu'elle l'examine à sa 21^e session ordinaire;
- v) demander à l'Équipe de spécialistes, à sa 2^e session, de réaliser les missions suivantes, qui seront soumises à l'examen de la Commission à sa 21^e session ordinaire:
- recenser les indicateurs et les processus existants susceptibles d'apporter un éclairage à l'élaboration du Deuxième Rapport, notamment les indicateurs pertinents utilisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et des ODD;
 - élaborer un plan annoté du Deuxième Rapport;
 - examiner le projet de questionnaire pour l'établissement de rapports nationaux sur lesquels est fondé le Deuxième Rapport; et
 - examiner et, selon qu'il conviendra, réviser le processus et le calendrier à respecter pour élaborer le Deuxième Rapport.
- vi) demander au secrétariat de réaliser, en tenant compte des conclusions de la 2^e session de l'Équipe de spécialistes, une estimation des ressources nécessaires à l'élaboration du Deuxième Rapport pour que la Commission l'examine à sa 21^e session ordinaire;
- vii) inviter des donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires pour faciliter l'élaboration du Deuxième Rapport et aider les pays à parachever le questionnaire pour l'établissement de rapports nationaux; et
- viii) convenir d'examiner un projet de Deuxième Rapport à sa 23^e session ordinaire en 2031.

ANNEXE

**PROJET DE CALENDRIER POUR L'ÉLABORATION DU DEUXIÈME RAPPORT SUR
L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
DANS LE MONDE**

Activités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Coordination							
Mobilisation de ressources extrabudgétaires aux fins de l'élaboration du Deuxième Rapport							
Distribution d'un projet de questionnaire pour l'établissement de rapports nationaux aux fins de la collecte d'observations et de contributions écrites							
Les pays remplissent le questionnaire sur la mise en œuvre du Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (le Cadre d'action) ¹³ .							
À sa 2 ^e session, l'Équipe de spécialistes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (l'Équipe de spécialistes): <ul style="list-style-type: none"> examine les résultats du questionnaire sur la mise en œuvre du Cadre d'action; examine et, selon qu'il conviendra, révisé le projet de questionnaire pour l'établissement de rapports nationaux; recense les indicateurs existants susceptibles d'être utilisés pour élaborer le Deuxième Rapport; élabore un projet de plan annoté du Deuxième Rapport; et examine et, selon qu'il conviendra, révisé le processus et le calendrier à respecter pour élaborer le Deuxième Rapport. 							
À sa 21 ^e session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) examine: <ul style="list-style-type: none"> la sélection d'indicateurs existants susceptibles d'être utilisés pour élaborer le Deuxième Rapport; le questionnaire pour l'établissement de rapports nationaux; le plan annoté du Deuxième Rapport; et le processus, le calendrier et les ressources nécessaires, selon les estimations, pour élaborer le Deuxième Rapport. 							
Avec l'appui de la FAO, les pays remplissent le questionnaire pour l'établissement de rapports nationaux.							
Élaboration du projet de Deuxième Rapport en tenant compte des réponses au questionnaire, des indicateurs existants et d'autres sources d'information							
À sa 3 ^e session, l'Équipe de spécialistes examine les progrès accomplis dans l'élaboration du Deuxième Rapport.							
À sa 22 ^e session ordinaire, la Commission examine les progrès accomplis dans l'élaboration du Deuxième Rapport.							
À sa 4 ^e session, l'Équipe de spécialistes examine le projet de Deuxième Rapport.							
À sa 23 ^e session ordinaire, la Commission examine le projet de Deuxième Rapport.							
Relecture et conception graphique							
Publication du Deuxième Rapport							

¹³ Un projet de questionnaire sur la mise en œuvre du Cadre d'action figure à l'annexe du document CGRFA-20/25/5.2.